



# COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 26 FEVRIER 2019 PROCES - VERBAL

## MEMBRES PRESENTS

M. Allain CAMEDESCASSE	Commune de Sainte Hélène
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Christian RAYNAL	SIAEPA de Bonnetan
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller métropolitain

## MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Mme Anne-BREZILLON	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Dominique FEDIEU	Conseiller départemental
M. Bernard GARRIGOU	Conseiller départemental
Mme Anne-Lise JACQUET	Conseillère métropolitaine
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental
Mme Agnès SEJOURNET	Commune de Libourne
M. Kevin SUBRENAT	Conseiller métropolitain
Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale

## ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M. Philippe BLAIN	SIAEP du Blayais
Mlle Fernanda CAVALCANTI	SMEGREG
M. Nicolas GENDREAU	Bordeaux Métropole
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Catherine MARTIN-ROLLAND	SIAO de Carbon-Blanc
Mme Brigitte OCTON	Commune de Saint Magne
M. Christian PATROUILLEAU	SIAEPA de La Brède



*Monsieur TURON ouvre la séance à 10 heures.*

*Monsieur CAMEDESCASSE est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.*

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 05 février 2019, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.*

### **1. Procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2018**

Ne donnant lieu à aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport d'activité 2018**

La parole est donnée à M. de Grissac pour présenter ce rapport.

Ce bilan est tout d'abord destiné aux membres du SMEGREG et de la CLE. Il vise également à satisfaire aux exigences du "Contrat territorial pour une gestion durable de l'eau des nappes profondes de Gironde" entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le SMEGREG.

Il rend compte de l'activité propre du SMEGREG et de ses missions pour le compte de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

M. Renard exprime le souhait que soit relancée une démarche visant à la promotion des économies d'eau auprès des acteurs économiques.

M. de Grissac présente la maquette du guide des économies d'eau réalisée pour le secteur de l'hôtellerie.

M. Renard souhaite que cette plaquette soit aussi adressée à l'ensemble des structures et partenaires du SMEGREG.

En réponse à une question de M. Turon, M. de Grissac fait état de la difficulté récurrente pour que les enseignants aient connaissance du dispositif « L'eau un enjeu majeur » ; cela fait l'objet d'un travail avec la DSDEN, l'information est diffusée sous plusieurs formes.

M. de Grissac conclut en présentant un bilan financier sur la durée du contrat territorial, toutes dépenses confondues et spécifique au SMEGREG.

M. Turon s'interroge sur la volonté de l'Agence de contractualiser ou non à nouveau.

Le Comité Syndical prend acte du contenu du rapport d'activité 2018 qui lui a été présenté.

### **3. Programme d'actions 2019**

La parole est donnée à M. de Grissac pour présenter ce rapport.

Les opérations achevées en 2018 ou encore en cours en 2019 sont évoquées rapidement. Parmi ces dernières figure l'étude du Cénomaniens du sud Gironde pour laquelle des sommes importantes ont été engagées lors des exercices précédents, ce qui se traduira par des reports de crédits élevés dans la proposition de budget.

Est ensuite examiné le projet de recherche de ressources de substitution-dilution à la ressource Eocène-centre dans l'Entre-deux-Mers avec comme cible l'Oligocène sur les territoires des syndicats de Bonnetan et de Targon. Il est rappelé que ce projet initialement prévu pour 2018 a été reporté en l'absence d'un accompagnement de l'Agence de l'Eau en 2018.

M. Turon demande si une aide de l'Agence est garantie pour 2019 ; il lui est indiqué que non.

M. Renard s'interroge sur les modalités pratiques de récupération de la TVA pour les syndicats concernés une fois le forage rétrocédé par le SMEGREG. La question sera posée à Mme la Payeur départemental, sachant que la TVA acquittée initialement par le SMEGREG est supportée in fine par le syndicat auquel est rétrocédé le forage.

M. Raynal s'inquiète de la garantie de résultat. M. de Grissac précise que les débits ne seront jamais importants à l'Oligocène et la qualité est toujours aléatoire même si les ouvrages sont implantés dans les contextes les plus favorables, a priori, pour ces aspects.

A la demande de M. Durand, il est confirmé que l'on ne peut pas prévoir la qualité de l'eau à l'Oligocène du fait d'un contexte géologique avec un réservoir affleurant ou surmonté d'autres formations selon les lieux.

M. Turon demande que soit précisé le niveau de connaissance de l'Oligocène dans ce secteur. M. de Grissac fait état d'un aléa important dans ce type de contexte, tant pour la productivité, du fait des discontinuités de réservoir, que de la qualité.

S'agissant du schéma d'approvisionnement en eau des vallées Dordogne-Isle-Dronne, il est rappelé que l'approvisionnement de ce territoire dépendant de l'Eocène-centre déficitaire ne pouvait s'envisager dans le futur que par un transfert d'eau sur de longues distances ou de

nouvelles autorisations de prélèvements à l'Eocène-centre, ce qui imposerait des retraits d'autorisation ailleurs par substitution.

Il est rappelé que lors de la réunion du Comité syndical du 7 décembre 2018, il avait été proposé d'étendre le périmètre d'élaboration de ce schéma à l'axe Garonne, ce nouveau périmètre permettant d'examiner les possibilités de transfert d'autorisations de prélèvements évoquées ci-avant.

La proposition allait même jusqu'à une extension de ce périmètre départemental pour répondre à la demande de l'Agence de l'eau conditionnant le versement de ses aides au projet de champ captant des landes du Médoc.

Le Département ayant décidé de porter en direct la maîtrise d'ouvrage de ce schéma demandé par l'Agence de l'eau, se pose donc la question de l'articulation du travail engagé par le SMEGREG sur les vallées Dordogne-Isle-Dronne avec les études à venir portées par le Département.

M. Renard rappelle la position du Département sur la question de la maîtrise d'ouvrage d'un schéma départemental, à savoir que toutes les collectivités du territoire ne sont pas adhérentes au SMEGREG et il faut qu'on arrive à ce que tout le monde soit concerné et, par ailleurs, qu'il ne s'agit pas que d'une question de gestion des ressources mais d'aménagement du territoire.

Pour M. Turon, il faut préciser l'organisation et en particulier le rôle du SMEGREG dans l'élaboration de ce schéma départemental. Ces précisions sont nécessaires pour que les travaux des parties soient complémentaires et garantissent une cohérence dans les propos, voire permettent une approche technique plus fine.

M. Renard ajoute la dimension politique de l'analyse.

M. Turon évoque la question de la métropolisation sur laquelle un recul vient d'être enregistré même si cet objectif n'est pas forcément abandonné, au moins à moyen ou long terme.

Pour lui, il faut sur ce sujet comme sur d'autres avancer de manière pragmatique, complémentaire pour garantir efficacité et adéquation aux réalités de terrain.

M. de Grissac confirme qu'il est nécessaire d'apporter rapidement des précisions quant à l'articulation des démarches du Département et du SMEGREG, la poursuite de celles engagées par le SMEGREG sur les vallées Dordogne-Isle-Dronne étant à l'arrêt dans l'attente de cette clarification.

Il précise que, quelle que soit la répartition des tâches, il reviendra au SMEGREG de préciser, conformément à ses missions statutaires, avec quelle ressource substituer et où procéder aux substitutions.

Pour M. Renard, il convient d'associer étroitement les services du Département pour que cette articulation soit assurée.

M. de Grissac indique qu'il attend le retour des services du Département sur la demande de réunion d'échanges qu'il a formulé.

M. Renard juge qu'il est important que cet échange se fasse et annonce qu'il fera part aux services de la nécessité de répondre rapidement à cette demande du SMEGREG de manière à ne pas obérer le travail déjà réalisé.

M. de Grissac évoque ensuite les opérations menées pour le compte de la Commission Locale de l'Eau : atlas des zones à enjeux avals, évaluation du parc de forages, carte de vulnérabilité, révision des VMPO, actualisation des besoins en substitution.

M. Turon s'interroge sur la nécessité d'apporter également des précisions sur l'interaction champ captant landes du Médoc et milieux superficiels.

M. de Grissac indique qu'il ne s'agit pas d'une zone à enjeu aval au sens du SAGE et que ces précisions devront être apportées par le porteur du projet dans le cadre des études d'impact.

M. de Grissac évoque le dispositif de suivi que Bordeaux Métropole va mettre en œuvre sur la zone potentiellement impactée par le champ captant, avec du suivi hydrologique et du suivi comparé de placettes forestières dans la zone et hors zone pour identifier un éventuel impact sur la production forestière. Cette instrumentation du milieu va apporter des éléments de connaissance qui pourront être valorisés sur des questions telles que l'impact du changement climatique. La sollicitation de Bordeaux Métropole qui a reçu un avis favorable lors de la réunion du Comité syndical du 7 décembre 2018 visait à organiser cette valorisation.

M. Renard évoque le courrier adressé à différents acteurs par l'association « Vive la forêt » qui s'inquiète d'une concurrence entre le champ captant et l'alimentation en eau potable du littoral.

M. Turon répond que cette question a déjà été évoquée en réunion inter-CLE et que les éléments de réponse ont déjà été apportés.

M. de Grissac rappelle que le contenu du SAGE lui-même apporte des éléments de réponses à ces remarques.

Un récapitulatif des opérations présentées et des montants de dépenses clôt la présentation.

Le Comité Syndical

- valide le contenu du programme 2019 qui lui a été présenté sous réserve, pour ce qui est du schéma d'approvisionnement des vallées Dordogne-Ilse-Dronne, de clarifications quant à l'articulation de cette démarche avec l'élaboration, par le Département, d'un schéma départemental ;
- autorise le Président à procéder aux consultations, à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et, en premier lieu, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et à signer les marchés et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- autorise le Président à modifier ce programme en cours d'exercice dans le cas où surviendraient des sollicitations imprévues justifiant une action rapide de l'établissement.

#### **4. Calcul des taux de contribution des membres au budget 2019**

A la demande de M. Renard, M. de Grissac précise que sur les 743 000 € de crédits reportés en 2019, 540 000 € correspondent à des crédits engagés en 2018.

M. de Grissac présente les modalités de calcul des contributions des membres au budget de l'établissement.

Sont précisés les montants des contributions, pour un cumul des contributions de 525 000 €, et leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

Le Comité Syndical arrête les taux de contribution des membres du SMEGREG au budget 2019 de l'établissement.

#### **5. Budget primitif 2019**

La parole est donnée à M. de Grissac pour une présentation du projet de budget primitif 2019.

Le résultat budgétaire de 2018 est repris de façon anticipée dans le cadre de ce budget.

Sont présentées les grandes masses tant en dépenses qu'en recettes au sein des deux sections.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 1 491 685 €.

Le Comité Syndical :

- valide le principe d'un vote par chapitre du budget primitif ;
- arrête le montant cumulé des participations des membres à 525 000 € ;
- valide les calculs des contributions des membres ;

- adopte le projet de budget qui lui a été présenté ;
- autorise le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- autorise le Président à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

## 6. Questions diverses

- sur la participation au financement des contrats santé et prévoyance, le Comité syndical décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé et/ou prévoyance que le Centre de Gestion de la Gironde va engager et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- sur la mise en place du télétravail au sein de l'établissement pour les agents qui le souhaitent, le Comité syndical se prononce favorablement et autorise le Président à saisir pour avis le comité technique du Centre de Gestion de la Gironde ;
- sur le projet de SAGE Vallée de la Garonne, le Comité syndical émet un avis favorable sur le projet de SAGE arrêté par la Commission locale de l'eau le 16 octobre 2018 ;
- sur le projet de séminaire sur la gestion des eaux souterraines, M. de Grissac présente les modalités ; M. Renard suggère que soit associé le BRGM dans le cadre de sa mission d'observation des nappes pour le Département.

Le Comité syndical valide les propositions formulées (thèmes, organisation, créneau de dates) et retient la possibilité d'intégrer dans cette organisation la manifestation annuelle du Département sur les eaux souterraines ;

- sur la possibilité, présentée en réunion, d'un partenariat avec le Groupement aérien d'appui aux opérations de l'Armée de l'air pour la réalisation d'un ou plusieurs sondages de reconnaissance, le Comité syndical émet un avis favorable sur cette possibilité et autorise le Président à négocier et signer une convention avec les autorités militaires et engager les moyens de l'établissement ;
- concernant la réflexion sur l'évolution des missions et des statuts du SMEGREG, le Comité syndical prend note de l'avancement.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur TURON clôt la séance à 11h15.

Fait à Bordeaux, le 2 avril 2019

Le secrétaire de séance

Allain CAMEDESCASSE